

## Le Bocage de la Haute-Mayenne (2)



*UP02-00 Un plateau bocager semi-ouvert dominant la vallée encaissée de la Mayenne signalée par son bocage dense et ses coteaux boisés (Martigné-sur-Mayenne)*

Ce grand plateau bocager légèrement ondulé s'organise autour de la vallée encaissée de la Mayenne. La maille bocagère y est souvent très distendue, voir a disparu sur les parties les plus planes du plateau. Cette disparition des haies dégage de larges panoramas qui se terminent sur l'horizon des crêtes boisées cadrant cette unité. Depuis le plateau de Lassay-les-Châteaux ou les petites crêtes intermédiaires qui bordent la vallée de la Mayenne, des covisibilités mettent en relation les paysages de part et d'autre de la vallée. Dans les vallons la trame bocagère est plus dense, ponctuée localement de vergers à poiriers ou pommiers rappelant la Normandie voisine. Ce réseau de haies accompagne le riche patrimoine architectural qui mêle les influences mayennaises, bretonnes et normandes. Les châteaux fortifiés rappellent que ce territoire est depuis longtemps un carrefour entre Maine, Normandie et Bretagne.

Couloir de déplacement historique entre les collines du Maine et les marches de Bretagne, les paysages de cette unité paysagère sont encore aujourd'hui fortement marqués par les infrastructures routières et le fort développement notamment entre les villes de Mayenne et Laval, qui se traduit par : un paysage urbain pavillonnaire autour des bourgs à l'appui des principaux axes et de grandes zones d'activités sur les agglomérations les plus importantes.

### **Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional**

***Les représentations culturelles des paysages du « pays profond », les paysages ruraux (lien vers article représentations culturelles régionales)***

***La famille de paysage : plateau bocager mixte***



1- Des villes qui se structurent sur la rivière et s'étagent sur les vallées, marquant des positions de carrefour entre Normandie, Maine et Bretagne (Mayenne)



2- Une vallée encaissée aux coteaux abrupts boisés dominés de châteaux en belvédère sur la Mayenne (Martigné-sur-Mayenne)



3- Un bocage particulier marqué par des vergers de poiriers typiques du sud de la Normandie voisine (Cigné)



4- Un bocage semi-ouvert où dominent les grandes cultures, marqué par les peupleraies en fond de vallée, le bâti agricole diffus et les parcs éoliens (Oisseau)



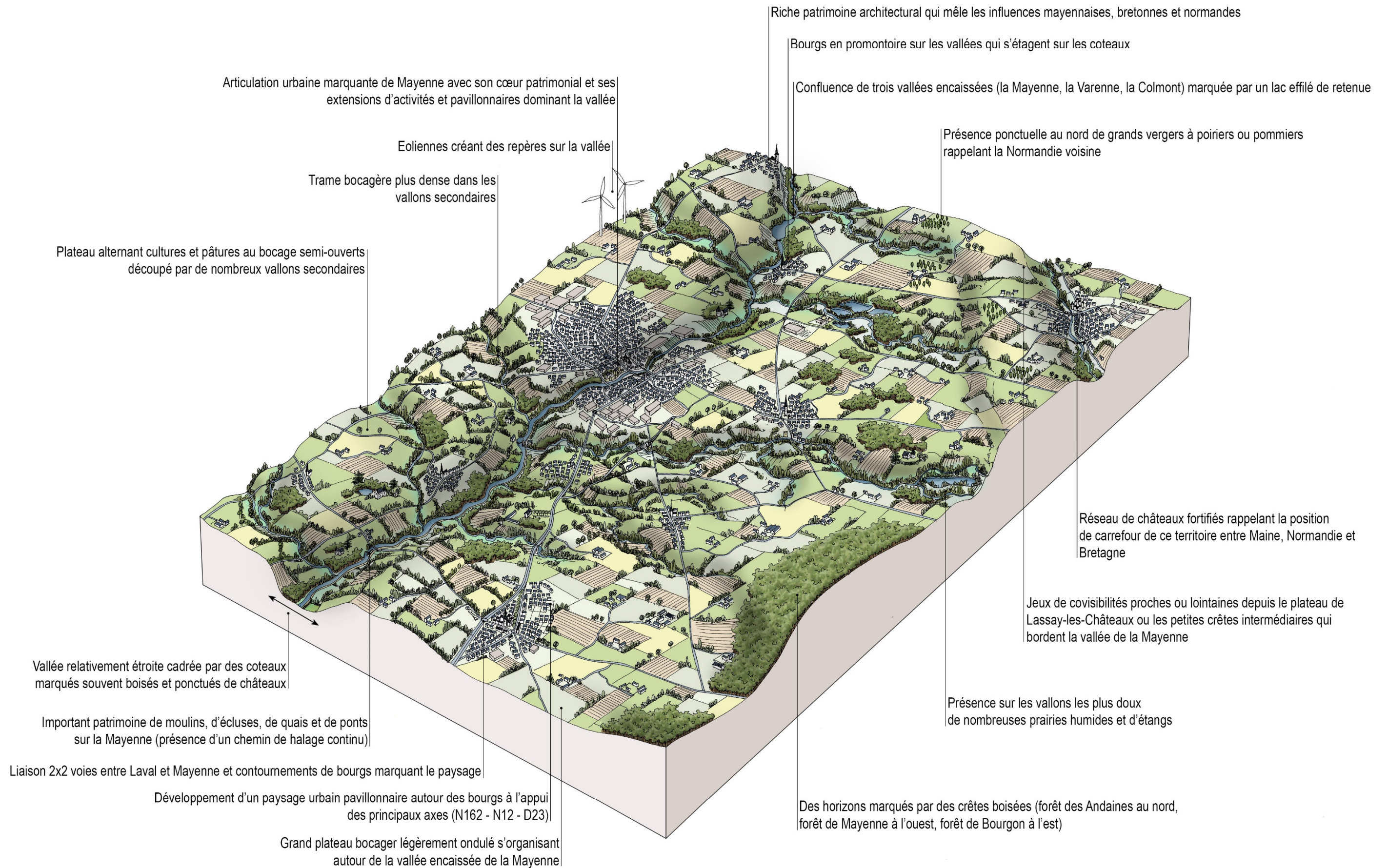
5- Une ouverture du bocage qui révèle le bâti agricole et dégage les vues depuis les revers de plateau (Chantrigné)



6- Des développements urbains importants sur les bourgs et villes le long de l'axe Mayenne/Laval

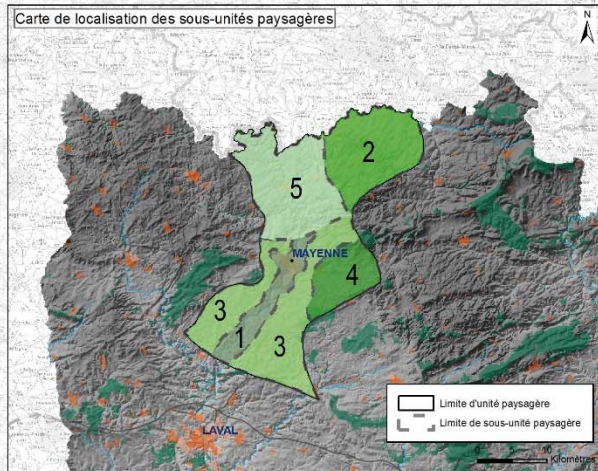


## Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage de la Haute-Mayenne (2)





## Carte de l'unité paysagère du bocage de la Haute-Mayenne (2)



### 5 Les trois vallées de la Haute Mayenne

- Confluence de trois vallées encaissées (la Mayenne, la Varenne, la Colmont) marquée par la retenue d'eau de Saint-Fraimbault-de-Prières.
- Plateau alternant cultures et pâtures au bocage semi ouvert découpé par de nombreux vallons secondaires au réseau de haies plus dense.
- Bourgs en promontoire sur les vallées qui s'étagent sur les coteaux.

### Le bocage de la Haute-Mayenne

Ce grand plateau bocager légèrement ondulé s'organise autour de la vallée encaissée de la Mayenne. La maille bocagère y est souvent très distendue, voir a disparu sur les parties les plus planes du plateau. Cette disparition des haies dégage de larges panoramas qui se terminent sur l'horizon des crêtes boisées cadrant cette unité. Depuis le plateau de Lassay-les-Châteaux ou les petites crêtes intermédiaires qui bordent la vallée de la Mayenne, des covisibilités mettent en relation les paysages de part et d'autre de la vallée. Dans les vallons la trame bocagère est plus dense, ponctuée localement de vergers à poiriers ou pommiers rappelant la Normandie voisine. Ce réseau de haies accompagne le riche patrimoine architectural qui mêle les influences mayennaises, bretonnes et normandes. Les châteaux fortifiés rappellent que ce territoire est depuis longtemps un carrefour entre Maine, Normandie et Bretagne.

Couloir de déplacement historique entre les collines du Maine et les marches de Bretagne, les paysages de cette unité paysagère sont encore aujourd'hui fortement marqués par les infrastructures routières et le fort développement notamment entre les villes de Mayenne et Laval, qui se traduit par : un paysage urbain pavillonnaire autour des bourgs à l'appui des principaux axes et de grandes zones d'activités sur les agglomérations les plus importantes.

### 1 La vallée de la Haute Mayenne

- Vallée relativement étroite cadrée par des coteaux marqués souvent boisés et ponctués de châteaux.
- Articulation urbaine marquante de Mayenne avec son cœur patrimonial et ses extensions d'activités dominant la vallée.
- Important patrimoine de moulins, écluses et ponts (présence d'un chemin de halage continu).

### 3 Les promontoires bocagers de la Mayenne

- Plateaux bocagers cadrant la vallée de la Mayenne marqués par de petites vallées secondaires faisant onduler les bords du plateau (alternance entre les vues en promontoires des crêtes et le cadrage des vallées).
- Cadrage de l'horizon par les crêtes forestières de Mayenne et de Bourgon relayées par les collines du Maine à l'est.
- Pression urbaine lisible sur les bourgs liée à l'axe historique Laval-Mayenne.

### 4 Les étangs de l'Aron

- Secteur bocager au relief peu animé cadré par les crêtes boisées.
- Réseau hydrographique peu incisé s'accompagnant de nombreuses prairies humides et étangs.
- Impression de cuvette cadrée par les ensembles forestiers et les collines du Maine où les bourgs s'implantent sur les secteurs légèrement surélevés entre les vallées.
- Secteurs de cultures au bocage plus altéré ouvrant ponctuellement des perspectives.

### 2 Le bocage semi-ouvert de Lassay-les-Châteaux

- Vaste plateau bocager semi ouvert, entre la crête du Horps et une crête secondaire dominant la pénétaine cultivée se terminant sur la crête boisée d'Andaines .
- Orientation nord/sud dominante du réseau hydrographique secondaire vers la Mayenne amont ; vallon du ruisseau de Lassay incisant le plateau entre les deux crêtes.
- Présence localisée de vergers de poiriers.
- Importance du pôle urbain de Lassay-les-Châteaux pour son caractère patrimonial et son développement plus marqué que les autres bourgs.

### Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



# 1. Les limites et continuités paysagères

Le bocage de la Haute-Mayenne se déploie sur les plateaux qui encadrent la vallée de la Mayenne. Ces derniers se terminent de façon assez nette à l'est sur les lisières forestières ou sur les crêtes boisées des collines du Maine. A l'ouest, c'est la crête boisée de la Forêt de Mayenne qui marque l'horizon. La limite paysagère est cependant marquée par les vallons et bourgs implantés en vis-à-vis de la lisière de la forêt, comme Placé, de manière plus nette sur la lisière de la forêt de Salair. Cette crête boisée, ainsi que celle des Andaines qui annonce la Basse-Normandie au nord, se répondent visuellement de part et d'autre du plateau donnant des impressions de cuvette.



UP2-10-01 Des crêtes boisées ou bocagères qui marquent l'horizon est de l'unité paysagère : le Bois de Buleu (La-Chapelle-au-Riboul)



UP2-10-02 Le promontoire forestier de la forêt de Mayenne marque l'horizon ouest de l'unité (Placé)

Plus au nord, les transitions paysagères sont plus douces : elles sont assurées à l'est par le plateau de Lassay-les-Châteaux où l'on retrouve encore les vergers à poiriers ou pommiers et à l'ouest par le plateau de Gorron où le bocage devient plus dense et l'amplitude des vallons secondaires plus importante.



UP2-10-03 Une transition progressive vers le plateau bocager de Gorron ondulé par le réseau hydrographique (Gorron)



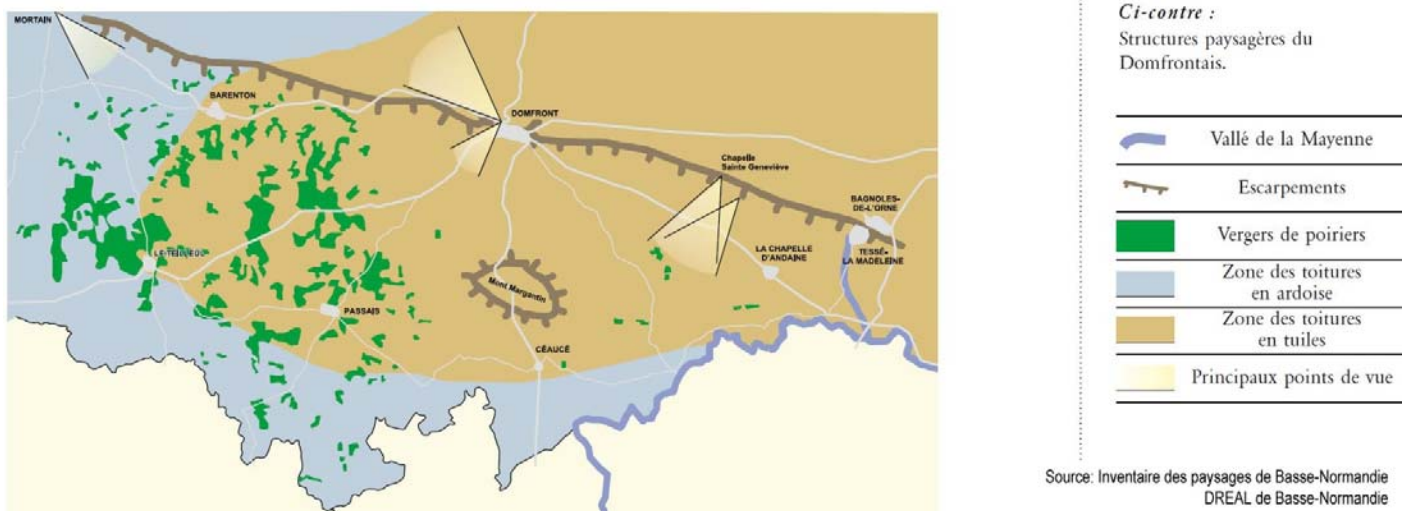
A sud la transition paysagère est assurée par de petites crêtes boisées ou bocagères qui marquent le passage vers les vallées du pays de Laval. Il y a cependant une continuité d'ambiance des paysages dans la vallée de la Mayenne sensu stricto.



UP2-10-04 Une limite avec les vallées du pays de Laval marquée par la crête du Bois de Gondin (Montflours)

## Les continuités paysagères vers les départements voisins :

Au nord de l'unité, il y a une véritable continuité d'ambiances vers l'unité paysagère de « la poiraaie claire du Domfrontais » (N° 6.4.1) de l'Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie. Cette unité paysagère est décrite comme « un relief doucement ondulé autour de ses vallées principales. La poiraaie est limitée au nord par l'escarpement linéaire du grès armoricain. Elle est marquée en son centre par une colline de roches dures : le Mont Margantin »



UP2-10-05 Carte schématique des structures paysagères du Domfrontais (source : Inventaire des paysages de Basse-Normandie)

## Correspondance avec les atlas de paysages précédents

Le bocage de la Haute-Mayenne correspond à la partie au nord de l'agglomération lavalloise de l'unité paysagère de cœur de Mayenne : paysages d'eau et d'activités. Cette grande unité paysagère de l'atlas des paysages de 1999 trouvait sa justification dans l'axe nord-sud de la Mayenne et dans l'axe est-ouest des grandes infrastructures. Dans la description des caractéristiques, il est précisé que « cette unité est constituée de différents paysages distincts qui « coexistent » et se « chevauchent » au cœur du département mayennais :

- Paysages de vallées (dont la Mayenne constitue l'artère principale)
- Paysages de bois et d'étangs,
- Paysages urbains en forte mutation,
- Paysages marqués par les infrastructures et les industries »



Cette précision sous-tend des variations notables au sein de l'unité. Par ailleurs, la prise en compte des paysages urbains dans la définition des paysages régionaux fait ressortir spécifiquement l'agglomération lavalloise dans cet atlas. De plus, la logique retenue pour la définition des unités paysagères régionales prend appui sur la composition relief – couvert végétal – bâti et infrastructures, permettant d'identifier des unités plus précises. Enfin le jeu des dynamiques paysagères a impacté ces paysages et renforcé leurs spécificités.

Ainsi, l'unité paysagère de l'atlas des paysages départemental de 1999 du cœur de Mayenne a été divisée en 4 unités paysagères régionales :

- Le bocage de la Haute-Mayenne au nord (UP2)
- Les vallées du Pays de Laval à l'ouest (UP5)
- L'agglomération lavalloise (UP6) enchâssée dans l'unité précédente
- Le Bas-Maine (UP7) qui associe aussi la frange ouest du département de la Sarthe

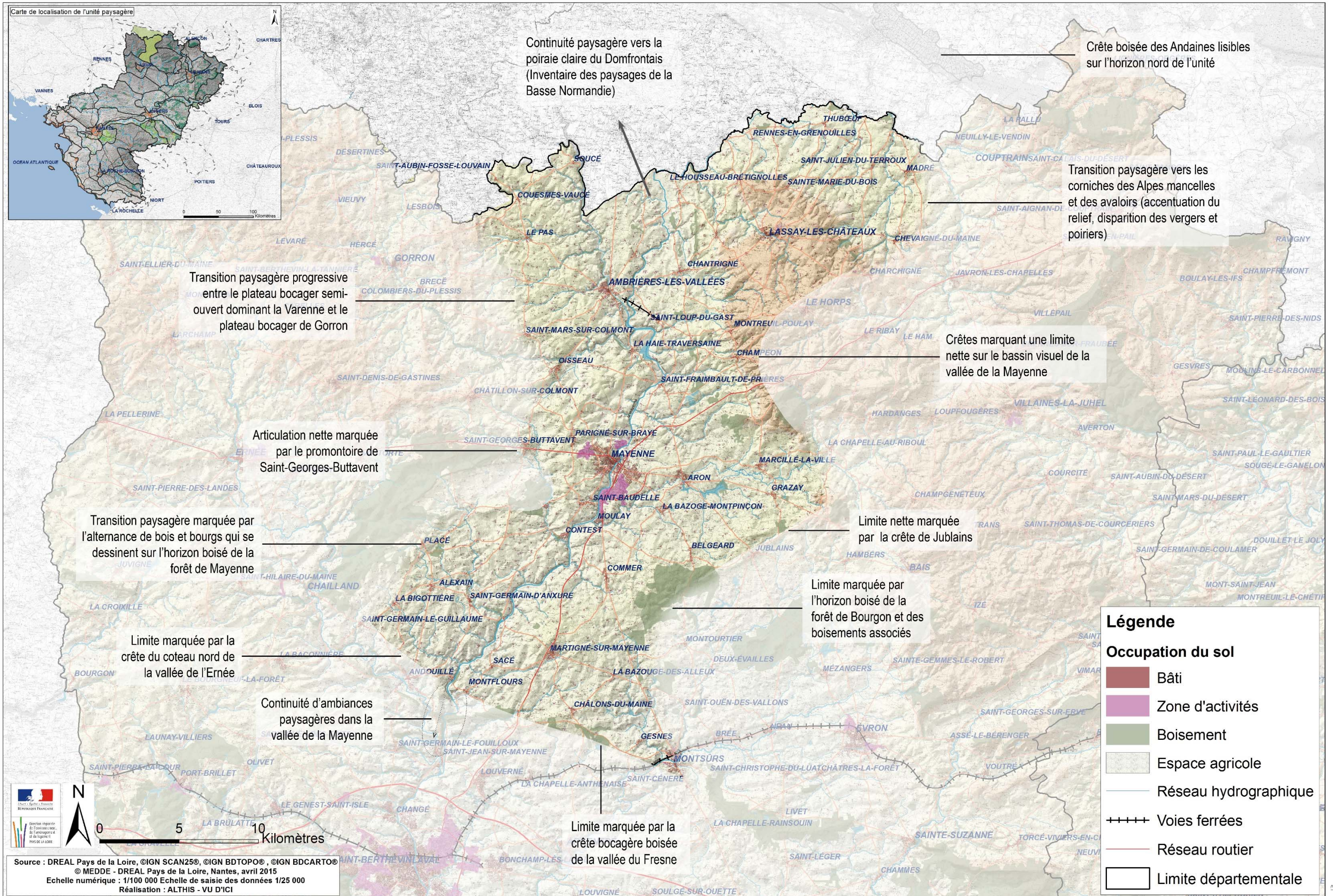
### **Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins**

**Consulter l'Atlas de paysages de Mayenne de 1999** (<http://paysages.mayenne.pref.gouv.fr/>)

**Consulter l'inventaire des paysages de Basse-Normandie** (<http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/l-inventaire-regional-des-paysages-r292.html>)



## Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère du bocage de la Haute-Mayenne (2)









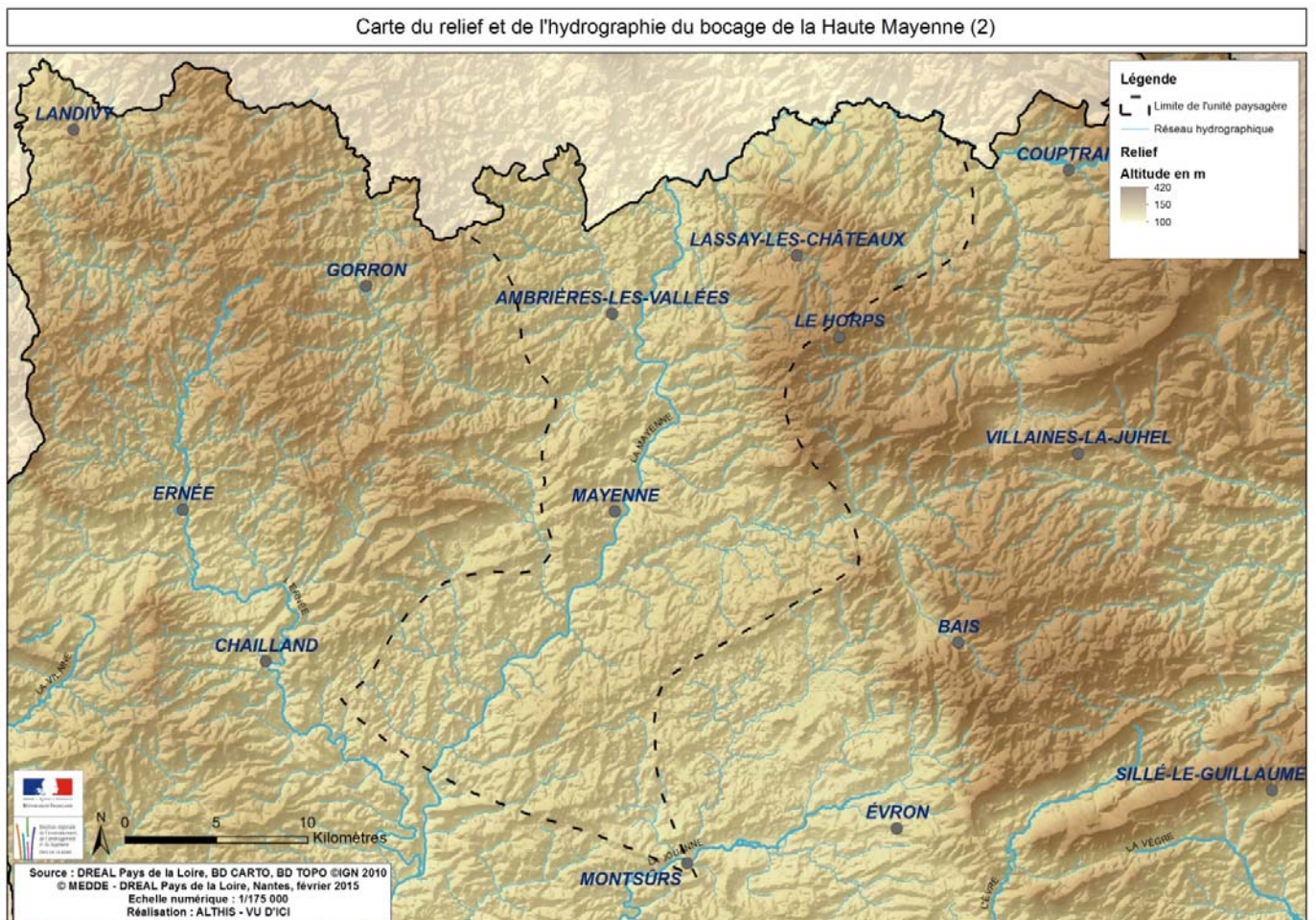


UP2-20-02 Un plateau pénéplané limité à l'horizon par des reliefs plus accentués : le Bois de Buleu (Macillé-la-Ville)

Les principales zones à fort relief (de 200 à 250 m), à l'Est, correspondent aux massifs cristallins anciens et aux synclinaux de Villaines-la-Juhel à l'Est (point culminant à 327 m au bois de Buleu) et de Mayenne à l'Ouest. Le durcissement des roches lié au contact entre ces massifs constitue un véritable mur, interrompu et décalé au niveau de quelques vallées profondes qui sont les exutoires des réseaux hydrographiques installés sur les granites.

### Des failles qui impriment des directions lisibles dans le paysage

Source : Notice de la carte géologique au 1/50000ème – feuille de Mayenne et Domfront-BRGM



UP2-20-02bis Carte du relief et de l'hydrographie de l'unité paysagère du bocage de la Haute-Mayenne



« Cet aspect contrasté du paysage est également étroitement lié à la présence, d'une part, d'importantes failles de direction majeure ouest-sud-ouest/est-nord-est, structurant l'ensemble de la région et le réseau hydrographique (ceci est visible notamment au Nord de Mayenne dans le secteur de Oisseau, ainsi que dans le massif du Horps) et, d'autre part, des failles perpendiculaires à cette direction limitant à l'Est le bassin de Chantrigné. Le massif granitique du Horps domine ainsi le bassin de Chantrigné de plus de 100 m. Ce modelé du relief est issu d'une longue histoire continentale (pas de trace de transgression marine depuis le paléozoïque). Les reliefs ont évolué progressivement vers une surface d'aplanissement (pénéplaine. Cette pénéplaine est inclinée de l'Ouest vers l'Est, en direction du bassin de Chantrigné où elle vient buter sur le relief du massif du Horps. »



UP2-20-03 Perception du plateau granitique du Horps et du Bassin de Chantrigné depuis les crêtes du Mont du Saule (Hardanges)

De même, au nord le bassin plissé de la Mayenne est dominé par les massifs granitiques de Lassay-les-Châteaux au sud et de Bagnoles-de-l'Orne au nord qui marquent une direction franche nord-ouest/sud-est dans le paysage. Le coteau nord de Lassay-les-Châteaux fait ainsi face à la grande crête forestière des Andaines qui annonce les paysages bas-normands et la Mayenne change de direction aux Sept-Forges pour emprunter cette direction dans l'axe du bassin.

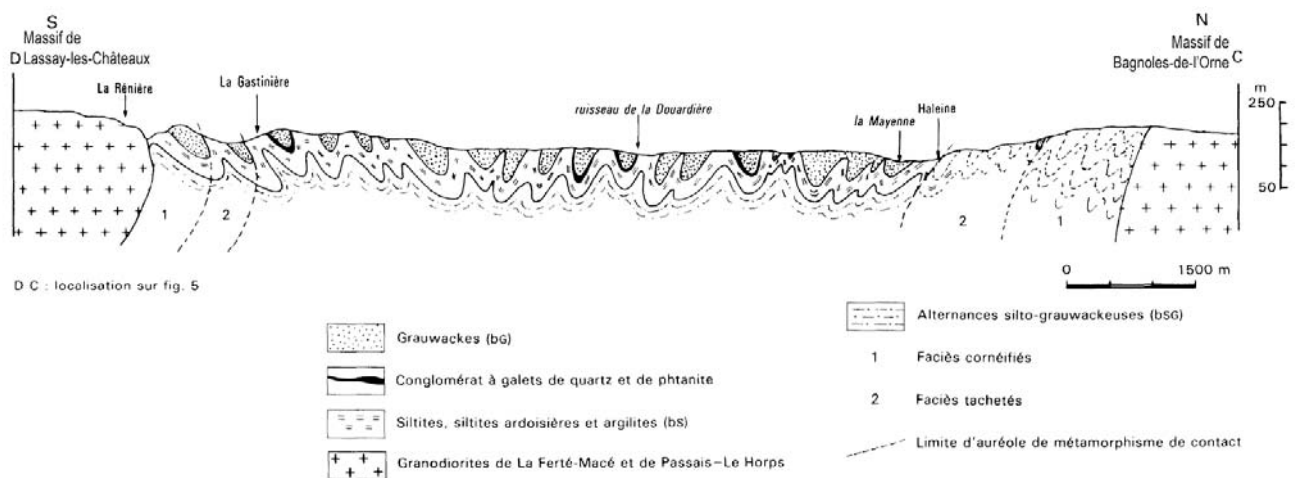


Fig. 6 - Coupe lithostructurale dans le socle cadomien ; répartition des faciès sédimentaires et limites des auréoles de métamorphisme de contact (Y. Vernhet, 1992)

Source BRGM

UP2-20-04 Coupe de principe des formations géologiques entre les plateaux granitiques de Lassay-les-Châteaux et de Bagnoles-de-l'Orne (source BRGM)

Ces reliefs avec ces crêtes orientées jouent des covisibilités et marquent la vallée de la Mayenne sensu stricto, que l'on découvre souvent au dernier moment du fait de son encaissement dans les plateaux ou les bassins qu'elle traverse.





UP2-20-05 Un bassin quasi horizontal où la crête des Andaines marque une direction forte dans le paysage ponctuée de clochers et bourgs comme ici Couterne (Saint-Julien-du-Terroux)

## 2.2 Une confluence de vallées vers la Mayenne

*La Mayenne, une voie fluviale dans une vallée sinueuse et encaissée*



UP2-20-06 Une rivière navigable, bordée d'un chemin de halage, dans une vallée encaissée (Alexain)

Très tôt utilisée pour la navigation fluviale, la Mayenne constitua également une voie de circulation terrestre avec son chemin de halage, qui en fit un riche territoire d'échange. Ainsi c'est un important patrimoine d'écluses, ports, quais, moulins qui jalonnent le fil de l'eau. Ce patrimoine est souvent masqué par les hauts coteaux boisés qui enserrent la Mayenne. Ce rôle d'axe de passage a été renforcé par la mise en place de la voie ferrée Laval/Caen via Mayenne devenu aujourd'hui une voie verte majeure complémentaire du chemin de halage. Avec son cours aux méandres serrés et son profil accentué, la Mayenne est une rivière invisible depuis le plateau et peu accessible si on n'emprunte pas son chemin de halage. Elle est à la fois mystérieuse et pittoresque.





UP2-20-07 Moulins et écluses jalonnant la vallée de la Mayenne : moulin de Saint-Baudelle (Moulay)

## Pour en savoir plus sur La Mayenne

Source : *Les Cahiers du Conservatoire : La vallée de la Mayenne, un territoire en projet (octobre 2002)*

La Mayenne est la rivière majeure du département qu'elle traverse selon un axe Nord-Sud. Elle prend sa source au Mont des Avaloirs, point culminant de l'ouest de la France, sur la commune de La Lacelle dans l'Orne, et conflue, 195 km en aval, avec la Sarthe et le Loir pour former la Maine, au nord de l'agglomération d'Angers.

### **Des établissements humains particuliers :**

- La rivière est considérée comme un rempart naturel défensif, propice à l'implantation de camps fortifiés (Moulay, Entrammes) et notamment sur les éperons de confluence (Sacé et Saint-Jean-sur-Mayenne)
- Une voie de choix entre la Normandie et l'Anjou : le comte Foulque Nerra (972-1040) fait ériger des forteresses à Château-Gontier (1007), Mayenne (1015), château de Laval (en bois en 818, détruit en 838 et reconstruit en pierre en 1020). De nombreux châteliers sont implantés entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup>, sur des rochers au détour d'un coude
- Du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, évolution du système défensif à des demeures plus grandes, ouvrant sur la vallée avec l'influence architecturale du retour des guerres d'Italie, le tuffeau ... qui modifient le paysage de la vallée, avec aussi la valorisation des terres associée à des parcs et promenades vers la rivière au XIX<sup>e</sup>.
- La majorité des bourgs a préféré investir les affluents. Seules les communes de Changé, Saint-Jean-sur-Mayenne, Montgirou et Rochefort ont colonisé les rives de la Mayenne.

### **Une rivière aménagée au fil du temps pour des usages différents**

- Des pêcheries faites de pierres et de branchages au Moyen Age
- Les moulins à eau en association avec la construction des barrages
- Les chaussées nécessaires à la navigabilité de la rivière dès la construction des châteaux sur les 3 villes phares (11 barrages existaient au XI<sup>e</sup> siècle entre Château-Gontier et Angers), en parallèle aménagement du chemin de halage
- En 1536, les riches marchands de toiles lavalloises exigent la canalisation de la Mayenne pour faciliter le commerce : construction de 27 barrages avec pertuis (ou portes marinières ancêtre des écluses) entre Laval et Angers, elle devient navigable 6 mois par an pendant les hautes eaux
- Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Cardinal Mazarin entreprend de rendre la Mayenne navigable jusqu'à la ville de Mayenne, trop coûteux, les travaux s'arrêtent à sa mort à Saint-Jean-sur-Mayenne
- Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Laval devient une véritable plaque tournante du commerce mayennais. La rivière est bordée de Moulins à blé et à tans, de filatures, d'usines de tissages, de tanneries et de lavanderies
- Le 31/05/1846, la canalisation de la rivière est autorisée par une loi : les barrages remplacent les chaussées, 37 écluses à double sas sont construites entre Mayenne et Daon, de nombreux moulins sont détruits.
- En 1863, la rivière devient navigable jusqu'à Mayenne. La chaux produite dans le bassin de Laval arrive ainsi dans le nord du département permettant aux agriculteurs d'amender leurs sols
- Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des quais des villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier est construit, restructurant les fronts urbains et donnant aux villes leur visage actuel



- 1855, concurrence du train, puis extension du réseau routier ... en 1975, arrêt du transport de marchandises sur la Mayenne
- Aujourd'hui, la Mayenne n'est plus un axe commercial et artisanal mais plutôt un axe touristique avec le tourisme vert, la navigation de plaisance

### *A la confluence de trois vallées encaissées*



*UP2-20-08 Paysage de la confluence des trois rivières magnifiée par les eaux du lac de barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières*

La Mayenne, la Varenne, la Colmont se rejoignent dans le lac de barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières. Le lac s'effilant dans les vallées encaissées donne l'impression de rivières plus importantes ou se reflètent les ondulations des coteaux boisés ou bocagers. Les eaux larges de la Varenne baignent le promontoire urbain d'Ambrière-les-Vallées et mettent en scène les quartiers de rive et les villas étagées sur le coteau jusqu'à la ville haute, sur son ancien promontoire défensif.



*UP2-20-09 Le bourg qui s'étagé sur les coteaux abrupts dominant la rivière (Ambrière-les-Vallées)*



### *Des vallons affluents de la Mayenne qui animent le plateau*

Le réseau hydrographique secondaire se caractérise par des petits vallons qui incisent les plateaux cristallins ou impriment des ondulations dans les bassins. Ils se distinguent par leurs prairies humides et les petites retenues d'eau qui alimentent parfois des moulins ou des forges (comme à Aron). Sur ces vallons, on retrouve parfois des châteaux qui rappellent les ambiances de la vallée de la Mayenne. Ces vallons canalisent les vues où jouent des covisibilités de coteaux à coteaux.



*UP2-20-10 Des vallons secondaires au bocage dense parfois ponctués de châteaux dans leur écrin boisé (Contest)*

## 2.3 Un bocage cultivé semi-ouvert ponctué de vergers

### *Un bocage semi-ouvert sur de grandes cultures*



*UP2-20-10bis Une alternance de cultures céréalières et fourragères qui ouvrent le paysage (Saint-Julien-du-Terroux)*



Dans les bassins et sur le plateau, le paysage est relativement ouvert sur une mosaïque de grandes cultures, alternant céréales et plantes fourragères (principalement maïs). Celles-ci sont ponctuées de haies résiduelles et d'arbres isolés, le plus souvent des chênes. Sur ces espaces c'est souvent l'impression d'horizontalité qui domine où le bâti agricole et les restes de trame végétale prennent une force importante dans le paysage. Les anciens têtards sont émondés en laissant un « tire-sève » qui leur donne une silhouette déséquilibrée. De la strate arborée des anciennes haies il ne reste souvent que quelques lignes de grands chênes au houppier remonté.



UP2-20-11 Un plateau légèrement ondulé ouvert sur de grandes cultures et des prairies ponctuées de chênes isolés (Contest)

### **Une trame bocagère plus dense dans les vallons**



UP2-20-12 Une trame bocagère dense et continue qui signale les prairies de fonds de vallons depuis les plateaux cultivés (La Bazouges-des-Alleuds)

En dehors des principales vallées, les vallons sont moins accentués et permettent d'étendre les cultures sur les versants doux. Seule la zone humide centrale du vallon présente une surface majoritairement prairiale. Les pâtures sont cadrées par des haies avec une trame arbustive relativement dense accompagnée de chênes têtard à silhouette globuleuse très ramassée. Des lignes de peupliers ou de petites peupleraies créent des écrans atténuant les effets de relief de ces vallons et interrompant les covisibilités.





UP2-20-13 Des vallons parfois masqués par des écrans végétaux de peupliers (Oisseau)

## Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

### Sources :

- Bien construire entre Sèvre et Maine - CAUE 85 - 2015
- Etat Initial de l'Environnement du SCOT des Pays de Loiron et de Laval - 2014

Structure paysagère régionale dominante (*texte cliquable vers : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html>*), le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologiques. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer :



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu



### ***La haie, un régulateur climatique :***

La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brise-vent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.

### ***La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau***

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faible freine l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eaux et créent une zone humide à son pied. De plus les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve conditionne la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embâcles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoire le long de certains cours d'eau.

### ***La haie limite l'érosion***

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

### ***La haie et ses ressources pour l'homme***

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.





PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevin (Chaillé-les-Marais)

### ***Le bocage : une trame verte écologique***

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

### ***Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire***

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagements des territoires ruraux :

- Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU – Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne – 2012 (lien de chargement DOC01)
- Les contrats de paysages ruraux en Vendée – Diaporama de présentation du programme CPR – Conseil Général, CAUE, Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée – 2014 (lien de chargement DOC02)
- Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage – CAUE 44 – 2013 (lien de chargement DOC03)
- L'agroforesterie – Mission Bocage -2012 (lien de chargement DOC04)
- Comment valoriser son bois ?– Mission Bocage – 2012 (lien de chargement DOC05)
- Le plessage – CAUE 72 – (lien de chargement DOC06)
- La densité par la qualité – CAUE et DDT de Mayenne – 2015 (lien de chargement DOC07)



## *Une présence ponctuelle au nord de grands vergers à poiriers ou pommiers*



*UP2-20-14 Une image emblématique des vergers de poiriers pâturés qui rappelle les ambiances bas-normandes (Fontaine-Daniel)*

Rappelant la Normandie voisine, les vergers traditionnels pâturés sont encore très présents dans le bocage de la Haute-Mayenne. Généralement implantés au plus près des sièges d'exploitation, pour en faciliter la gestion, ils ponctuent de leur trame régulière de grandes prairies pâturées. Deux types de vergers se distinguent principalement par la silhouette des arbres : les pommiers avec leur port retombant et leur architecture de petit arbre compact composent un maillage d'échelle réduite. Les poiriers ont quant à eux un port plus érigé et sont implantés dans une trame plus lâche que celle des pommiers, dégageant ainsi leur silhouette élancée. Ces vergers animent le bocage au gré des saisons alternant les floraisons blanches, le vert sombre de leur feuillage qui vire au jaune orangé en automne et les couleurs vives des fruits qui se démarque sur le feuillage. Ce motif paysager est véritablement emblématique du bocage de la Haute-Mayenne.



*UP2-20-15 Des vergers de pommiers qui rythment les pâtures dans le bocage et accompagnent le bâti (Contest)*



## 2.4 Axe historique qui mêle les influences

### *Un territoire de marches où les bourgs dominent la campagne*

Rappelant la position de carrefour de ce territoire entre Maine, Normandie et Bretagne, un réseau de châteaux fortifiés domine les principales vallées bénéficiant ainsi de ces positions défensives naturelles. Ainsi les forteresses de Mayenne et Lassay-les-Châteaux marquent encore fortement le paysage des vallées et témoignent de l'intérêt de contrôler ce territoire. Le bocage de Haute-Mayenne se situe sur le territoire des Marches de Bretagne où les forteresses marquaient les lignes défensives entre Duché de Bretagne et royaume de France. Même s'il ne reste plus beaucoup de traces de son ancienne forteresse, Ambrière-les-Vallées profitait également de sa position de promontoire défensif et complétait la ligne des places défensives sur les marches de Bretagne et de Normandie. Ce patrimoine de châteaux, outre les protections réglementaires qui visent à les préserver, est également valorisé pour le tourisme et mis en scène non seulement par rapport à leur ancrage dans le site naturel mais aussi par le développement de jardins thématiques, comme à Lassay-les-Châteaux. L'important patrimoine de châteaux et villégiatures qui ponctuent les vallées tant dans les zones rurales que dans les traversées urbaines marquent cette tradition de contemplation de la vallée de la Mayenne.



UP2-20-16 Paysage aux accents médiévaux de la forteresse se dressant sur la vallée de Lassay-les-châteaux (© Hassene Alaya)

Dans la logique des cités défensives, les bourgs moins importants se sont implantés de manière privilégiée sur les parties hautes du plateau ou en promontoire sur les vallées. Ils constituent de fait des repères marquants émergeant de la trame bocagère.



UP2-20-17 Des bourgs perchés qui dominent plateaux et vallées (Champéon)



Pour en savoir plus sur

(Source CERESA, Atelier TRIGONE, Atlas des paysages du département de la Mayenne, Tome 1 : contexte général, DIREN Pays-de-La-Loire -1999)

**Une caractéristique majeure du bâti ancien : son usage**

**La maison de maître** : Maison à étage, elle possède un toit à 4 pans. Les ouvertures sont axées verticalement et horizontalement. Implantée au milieu du jardin, elle est entourée d'un mur réalisé avec les mêmes matériaux.



UP00-a Maison de maître (Port-Brillet)

**La maison de l'artisan commerçant** : L'habitation se trouve à l'étage, le rez-de-chaussée étant réservé à l'activité. Le toit peut avoir 2 ou 4 pans et comporter des lucarnes. Les ouvertures, là aussi, sont alignées verticalement et horizontalement. La croupe du toit peut être perpendiculaire ou parallèle à la rue.

**La maison du tisserand** : La particularité est que l'on doit gravir un escalier pour accéder au logement en raison du sous-sol à demi-enterré, permettant le maintien d'une humidité nécessaire au tissage du lin (Ambrières-les-Vallées, Andouillé, Parné-sur-Roc...).





UP00-b Maison de tisserand (Saint-Pierre-sur-Orthe)

**La maison ouvrière :** Avant le 19<sup>ème</sup> siècle, un habitat ouvrier existait déjà, notamment auprès des anciennes forges. Il se multiplie avec l'essor industriel et ressemble fortement à l'habitat rural local (Chailland, Chammes...). Construites en série, les maisons ouvrières sont souvent alignées et regroupées en cité. La brique est utilisée pour les encadrements d'ouvertures. Elle comprend parfois un étage. (Port-Brillet, Fontaine-Daniel, Renazé, Ernée...).



UP00-c Maison ouvrière (Parné-sur-Roc)





UP00-d Maison ouvrière (Port-Brillet)

**La maison de l'ouvrier agricole** : Souvent située en périphérie de village, elle est la plupart du temps composée d'un rez-de-chaussée avec parfois un étage éclairé d'une lucarne. Le faitage est perpendiculaire à la rue (Sainte Suzanne, Ernée...).

**La maison du garde-barrière** : Elle présente des caractéristiques similaires à celles de l'habitat ouvrier. Construite en série, de taille standard, de la brique encadrant les ouvertures, elle est visible à tous les passages à niveau (en Agglomération comme en diffus).



UP00-e Maison de garde barrière (Grez-en-Bouère)



Cette différenciation entre usages permet de localiser la «ville du commerce» au centre, et la «ville à demi-rurale» autour :

#### ***Des matériaux et des couleurs en accord avec le site***

La constitution de ce bâti aggloméré répond aux mêmes caractéristiques de construction que le bâti rural, et dépend des matériaux du sous-sol local (Cf paragraphe correspondant du chapitre précédent).

#### **Des éléments patrimoniaux en site urbain**

**Les églises** : De nombreux édifices romans, pour la plupart du 11<sup>ème</sup> siècle parsèment le département. Le nombre important d'églises datant de cette époque fait de la Mayenne un des départements les plus riches en édifices du début de l'art roman du Nord de la France (Saulges, Château-Gontier, Pritz, Laval, Ambrières-les-Vallées, Charné, Mayenne, Bonchamp-les-Laval). Les édifices gothiques sont plus rares (Evron).

**Les châteaux** : le département comprend plusieurs châteaux-forts. Ils ont souvent permis l'apparition de villes (Laval, Mayenne, Château-Gontier, Lassay, Gorron, Sainte Suzanne). D'autres agglomérations ont des châteaux plus récents des 17 et 18<sup>ème</sup> siècles (Craon).

**Ensemble de maisons** : Ils constituent des ensembles cohérents au niveau des matériaux, de l'époque, du style, du respect des formes originelles. Ces maisons sont assez nombreuses pour constituer un réseau de ruelles, créant une certaine densité. Ces ensembles donnent un cachet particulier à quelques villes et bourgs dont les « petites cités de caractère» (Parné-sur-Roc, Saint Denis-d'Anjou, Chailland, Fontaine-Daniel, Saulges, Sainte Suzanne, Lassay-le-Château, Laval, Mayenne, Château-Gontier, Gorron, Ernée, Craon...).

#### ***Un habitat rural diffus qui ponctue le bocage semi-ouvert***

*UP2-20-18 Typologies architecturales du bâti rural dans le bocage de la Haute-Mayenne (CAUE 53 et Atlas des paysages de Loire Atlantique)*

Mêlant ces différentes influences mayennaises, bretonnes et normandes, le bâti de la Haute-Mayenne se distingue avant tout par ses matériaux : les murs sont maçonnés en schiste ou en granit et les toitures sont d'ardoise. Les volumes sont simples et souvent massifs. Dans la campagne, l'habitat est diffus. Le logis principal présente une façade exposée au sud donnant sur une cour souvent cadrée par une grange massive autres dépendances.





*UP2-20-19 Un bâti traditionnel de granit et briques à toit d'ardoise qui s'organise en U autour d'une cour exposée au sud (La Bazoge-Montpinçon)*

Ce bâti traditionnel est aujourd'hui souvent masqué par des bâtiments d'élevage hors sol, hangars et stabulations qui marquent la vitalité de l'agriculture d'élevage du nord Mayenne. Ces bâtiments sont d'autant plus présents dans le paysage que la trame bocagère des plateaux et vallons cultivés a largement disparu.



*UP2-20-20 Un bâti d'exploitation récent d'autant plus lisible que les haies bocagères sont moins présentes (Moulay)*

### ***Couloir de déplacements historique***

Si historiquement la rivière Mayenne fut un axe majeur de déplacement et de commerce, ce sont plus les axes routiers sur le plateau qui constituent aujourd'hui les principales voies de desserte et donc de développement. Ainsi l'articulation urbaine de Mayenne se distinguent particulièrement avec son cœur patrimonial et ses extensions d'activités et pavillonnaires dominant la vallée. De même on observe le développement d'un paysage urbain pavillonnaire autour des bourgs notamment à l'appui des principaux axes qui les dévient (ces éléments sont plus particulièrement développés dans la partie dynamique).





UP2-20-21 Des ambiances de quartiers pavillonnaires péri-urbains aux espaces publics soignés (La Bazoge-Montpinçon)

Les infrastructures de transport et de production d'énergie Eoliennes constituent des repères marquant sur la vallée jouant des covisibilités d'un plateau à l'autre.



UP2-20-22 Des parcs éoliens se répondent visuellement de part et d'autre de la vallée de la Mayenne (Saint-Georges-de-Buttavent)

## Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

### Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>*
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>*

*Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :*

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

### Rubrique Trame verte et bleue :

*Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>*



### 3. Les sous-unités paysagères du bocage de la Haute-Mayenne

---

Cette unité paysagère s'organise autour de la vallée de la Mayenne : des plateaux et bassins bocagers semi-ouverts ouvrent de larges panoramas à peine interrompus par le bocage plus dense des vallons. Ces paysages trouvent des variations dans la configuration du relief en plateau aux vallons incisés ou en bassin aux vallons plus amples et dans la densité de la trame bocagère, plus ou moins ponctuée de verger. L'ensemble de ces critères permet de distinguer cinq sous-unités paysagères :

- La vallée de la Haute-Mayenne
- Les promontoires bocagers de la Mayenne
- Les trois vallées de la Haute-Mayenne
- Le bocage semi-ouvert de Lassay-les-Châteaux
- Les étangs de l'Aron

[Lien vers la carte de l'unité paysagère du bocage de la Haute-Mayenne](#)



### 3.1 La vallée de la Haute-Mayenne

Ce secteur amont de la vallée se caractérise par un profil relativement étroit. Le cours de la Mayenne est cadré par des coteaux souvent abrupts et boisés. Il est parfois animé par des émergences rocheuses ou du chaos granitique. Ce couloir étroit, peu visible depuis le plateau, est jalonné par un important patrimoine de moulins, écluses et ponts. La vallée est dominée par de nombreux châteaux qui mettent en scène dans leur parc boisé les longues perspectives sur le plateau ou les vues plongeantes sur la rivière. La présence d'un chemin de halage continu participe à l'accessibilité et la mise en valeur de ces paysages pittoresques.



UP2-31-01 Une vallée navigable encaissée, cadrée par des coteaux boisés et dominée par des châteaux (Alexain)

Cette sous-unité est marquée par l'articulation urbaine de Mayenne avec son cœur patrimonial emblématique et ses extensions d'activités dominant la vallée



UP2-31-02 Paysage urbain patrimonial de Mayenne s'étagant sur la vallée (Mayenne)



### **Pour en savoir plus sur l'histoire de Mayenne :**

Source : Présentation de l'histoire de Mayenne – site internet de la ville de Mayenne <http://www.mairie-mayenne.fr>

« L'histoire de Mayenne débute à l'époque des romains sur l'axe Jublains - Avranches. Le nom de « Medoena Castrum » désigne, au VIIe siècle, un lieu fortifié sur la rive droite de la rivière la Mayenne.

L'édification d'un fort carolingien au Xe siècle permet de résister aux nombreuses invasions des voisins bretons ou normands.

Au XVIIe siècle, le Cardinal Mazarin achète la ville au duc de Mayenne et entreprend alors, avec son intendant Colbert, des travaux d'assainissement et d'urbanisme. Des fontaines ornent encore aujourd'hui les places encadrées de nombreux hôtels particuliers et la ville se dote d'une municipalité siégeant dans la Barre Ducale, Hôtel de Ville jusqu'en 1979.



A la fin de l'ancien régime, Mayenne s'est considérablement agrandie et rivalise avec Laval, alors peuplée de 12 000 habitants, pour devenir chef-lieu du département de la Mayenne, arguant de sa proximité avec Paris et son rang de duché.

Sous Napoléon III, la canalisation de la Mayenne jusqu'à la Loire et l'arrivée du chemin de fer Laval Caen, en désenclavant la ville de Mayenne, permettra l'essor de l'industrie du lin. »

UP2-31-03 Profil de la Ville et du Chasteau de Mayenne, dans le Maine, erigée en duché appartenant à Monsr le Duc de Mazarin - Louis Boudan ; 1695 — Bibliothèque nationale de France

Source Bibliothèque Nationale de France



## 3.2 Les promontoires bocagers de la Mayenne



*UP2-32-01 Une plateau cultivé ouvert, ondulé par les vallons bocagers et dominant la vallée de la Mayenne (Martigné-sur-Mayenne)*

Ces plateaux bocagers cadrant la vallée de la Mayenne sont marqués par de petites vallées secondaires faisant onduler les bords du plateau. Cela se traduit par une alternance entre les vues en promontoires des crêtes et le cadrage des perspectives dans l'axe des vallons. Ces paysages sont clairement délimités par des horizons francs qui semblent se répondre visuellement : la crête forestière de Mayenne et la lisière boisée de Bourgon relayée par les collines du Maine à l'est. Ces plateaux très largement cultivés présentent un bocage ouvert aux haies très résiduelles.



*UP2-32-02 Un bocage rélictuel qui ponctue les cultures (Moulay)*

L'axe Laval/Mayenne, mis à 2x2 voies, ou les contournements ont contribué à morceler l'espace agricole du plateau est. La facilité de desserte de cet axe a induit une pression urbaine lisible sur les bourgs les plus proches. Celle-ci s'est traduite par le développement d'importants quartiers pavillonnaires. Ces derniers présentent la particularité de développer des aménagements paysagers et d'espaces publics très qualitatifs.



*UP2-32-03 Une pression urbaine pavillonnaire lisible sur les bourgs proches de l'axe Laval – Mayenne (Martigné-sur-Mayenne)*



### 3.3 Les trois vallées de la Haute-Mayenne



*UP2-33-01 Un lac qui redonne une place à l'eau plus lisible dans le paysage de ces vallées encaissées (La Haie-Traversaine)*

Ce secteur de confluence de trois vallées encaissées (La Mayenne, la Varenne, la Colmont) est marqué par la retenue d'eau de St Fraimbault-de-Prières construite entre 1975 et 1978 avec pour objectif de soutenir le débit de la Mayenne afin de satisfaire les besoins d'alimentation en eau potable. (La longueur du barrage est de 210 m. La superficie du plan d'eau ainsi créé est de 123 ha représentant un volume d'eau de 3.2 millions de m<sup>3</sup>.)

Ces vallons bocagers marqués contrastent fortement avec les plateaux qu'ils traversent. Ces derniers, très faiblement ondulés, alternent majoritairement des cultures et des pâtures dans un bocage semi ouvert. Les nombreux petits bourgs en promontoire sur les vallées s'étagent sur les hauts de coteaux et constituent des repères sur le plateau. Les petits vergers de poiriers et de pommiers sont particulièrement présents sur les plateaux autour de la Mayenne et de la Varenne. Cette sous-unité se situe dans le périmètre du parc naturel régional de Normandie-Maine.



*UP01-40-XXX La présence des retenues participe à la composition des paysages de la vallée (Saint-Fraimbault-de-Prière)*





*UP2-33-02 des vallons secondaires marqués qui donnent à lire la trame bocagère (Olseau)*



### 3.4 Le bocage semi-ouvert de Lassay-les-Châteaux

Ce vaste plateau bocager semi ouvert s'étend entre la crête du Horps et une crête secondaire dominant le bassin cultivé se terminant sur la crête boisée d'Andaines. Ces crêtes parallèles orientent la perception du paysage de cette pénéplaine ouverte sur de grandes cultures.



UP2-33-01 Un paysage quasi-horizontal ouvert sur de grande cultures ponctuées d'arbres isolés (Saint-Julien-du-Terroux)

Seul le réseau hydrographique secondaire avec une Orientation S/N dominante vers la Mayenne amont est marqué d'une trame bocagère distendue qui accompagne les prairies humides. Le vallon bocager du ruisseau de Lassay incise de manière plus forte le plateau entre les deux crêtes qui structurent le plateau de Lassay-les-Châteaux. Bassins et plateaux cultivés constituent des transitions paysagères vers les corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs. Cette sous-unité présente également de manière localisée de beaux vergers de poiriers.



UP2-34-02 Des bourgs perchés qui dominent le bassin cultivé se terminant sur la crête boisée des Andaines (Sainte-Marie-du-Bois)



*UP2-34-03 Des vergers de poiriers emblématiques qui ponctuent le bocage (Saint-Julien-du-Terroux)*

Point de passage obligé entre Mayenne et Bagnoles-de-L'orne, Lassay-les-Châteaux constitue un important pôle urbain qui se distingue par son caractère patrimonial remarquable (faisant l'objet de protections et d'une labellisation petite cité de caractère) et son développement plus marqué que les autres bourgs de la sous-unité. Cette sous-unité se situe également dans le périmètre du parc naturel régional de Normandie-Maine.



*UP2-34-04 Lassay-les-Châteaux, un repère médiéval sur le plateau et un passage obligé entre Maine et Normandie*



### 3.5 Les étangs de l'Aron



*UP2-35-01 Un paysage insolite de grands étangs dans le bocage qui contraste avec les paysages de grandes cultures (Aron)*

Ce secteur bocager au relief peu animé est cadré par les crêtes boisées des collines du Maine qui sont ici très présentes sur l'horizon. Le réseau hydrographique peu incisé s'accompagne de nombreuses prairies humides et étangs qui peuvent couvrir une grande surface pour certains (Étangs du Moulin de Beaucoudray et de la Forge d'Aron.). Ces derniers composent des ambiances insolites, quasi lacustres avec l'horizon des monts boisés.



*UP2-35-02 Un bâti rural et des bourgs qui s'implantent dans la trame bocagère à l'interface avec les cultures (Aron)*

Dans cette cuvette aux paysages ouverts de grandes cultures, les plans d'eau mais aussi le bâti s'implantent à l'articulation des trames bocagères résiduelles qui s'accrochent aux prairies humides des zones basses. Les bourgs quant à eux constituent des repères du fait de leur implantation sur les secteurs légèrement surélevés du bassin. Ils sont eux aussi bien souvent enchâssés dans une trame bocagère qui masque leurs franges.



*UP2-35-03 Des promontoires cultivés qui dominent la trame bocagère dense des vallons à peine marqués (Belgeard)*



## 4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale :

[Lien sur la dynamique régionale](#)

### 4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Sacé

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

#### Un bourg implanté sur une ligne de crête

« La voie romaine Jublains- Rennes traversait le territoire de la commune avant de franchir un gué sur la Mayenne. Nul doute que le site fut habité, auprès de ce passage obligatoire. Le territoire comprend une architecture rurale intéressante composée de grandes exploitations, d'un manoir. Le bourg comporte des maisons caractéristiques de la Mayenne.

Le bourg est établi sur une crête, ce qui le rend visible de loin. Mais les coteaux environnants sont encore très boisés, d'où un impact visuel assez faible. Les extensions récentes occupent un coteau ouvert exposé au sud-ouest. L'impact sur le paysage est important.

En 1949, le bourg a une forme concentrique : l'église et quelques maisons forment un îlot central autour duquel sont construits des habitations contiguës. Les extensions se sont faites sous forme de lotissements juxtaposés au bourg ancien. » (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)



UP02-04-ETAT MAJOR : Sacé – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

### *Un paysage agricole qui ne s'ouvre que légèrement*

Les dynamiques de regroupement parcellaire, si elles sont visibles, ne modifient pas en profondeur les paysages agricoles dans le secteur de Sacé. En effet, des remembrements ont bien eu lieu à l'est du bourg, de l'autre côté de la Mayenne, ainsi qu'au nord-est du bourg, laissant place à des champs plus ouverts au sein desquels la maille bocagère a été déstructurée pour laisser place aux parcelles de cultures céréalières. Cependant, l'organisation parcellaire de ce secteur reste assez stable et avec elle, le réseau bocager est globalement préservé. Finalement, le relief assez plat, malgré la diminution du réseau bocager, maintient l'impression d'une certaine densité.



UP02-03-ORTHO\_1958 – Sacé – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)





UP02-02-ORTHO\_Sacé - Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)



UP01-40-XXX Les paysages agricoles s'ouvrent progressivement (Lassay-les-Châteaux - 2015)



### *Une tendance à la fermeture de la vallée*

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 pour le secteur de Sacé montre des évolutions des secteurs de vallées liées à la densification végétale aux abords des cours d'eau. Ces évolutions sont dues à l'enfrichement de ces secteurs, ainsi qu'au développement de peupleraies et ont pour conséquence une fermeture visuelle progressive des paysages.



UP02-40-XXX – au nord de Sacé – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP02-40-XXX\_au nord de Sacé – Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)



UP01-40-XXX La présence de peupleraies contribue à fermer le paysage au niveau des vallons (Martigné-sur-Mayenne – 2015)





*UP01-40-XXX La densification végétale aux abords de la Mayenne contribue à limiter son accessibilité et sa visibilité dans le paysage (Ambrières-les-Vallées – 2015)*

### ***Une valorisation de la vallée***

Le secteur de Sacé de la mise en valeur de la vallée de la Mayenne. En effet, sur la rive gauche de la rivière, l'ancien chemin de halage accueille désormais un sentier sur lequel affluent randonneurs, piétons et cyclistes.



*UP01-40-XXX Les anciens chemins de halage sont désormais le support de sentiers de randonnées et de pistes cyclables (Sacé – 2015)*

Peu à peu, la vocation touristique de la vallée s'affirme et se diversifie. Les anciens moulins, mais également les structures fluviales de type écluse prennent une aura patrimoniale et deviennent de nouveaux objets de curiosité et d'attractivité.

De part et d'autres des cours d'eau, de nouvelles structures viennent investir la vallée. Au nord de la ville de Mayenne, un site d'hébergement de plein air ainsi qu'une base de loisirs se sont installées de chaque côté de la rivière.





*UP01-40-XXX Au nord de Mayenne, aire d'hébergement de plein air et base de loisirs ont investi les deux rives de la rivière (2010)*

A Ambrières-les-Vallées, à quelques encablures de la confluence avec la Mayenne, la base de loisirs de Vaux a investi la rive gauche de la Varenne. Terrain de tennis, piscine, aire de jeux ont été créés sur le site. Un site d'hébergement là encore a pris position. Tandis qu'un centre équestre occupe un important espace au sud de ces installations. Plus au sud, sur les bords du lac de Haute Mayenne, une base de voile départementale s'est implantée en rive droite en 1980. Le Lac de Haute Mayenne est aussi un lieu très fréquenté pour la pêche, en raison de sa grande richesse piscicole. Étendu sur 6 km, le lac de 123 ha a deux boucles de randonnée aménagées.

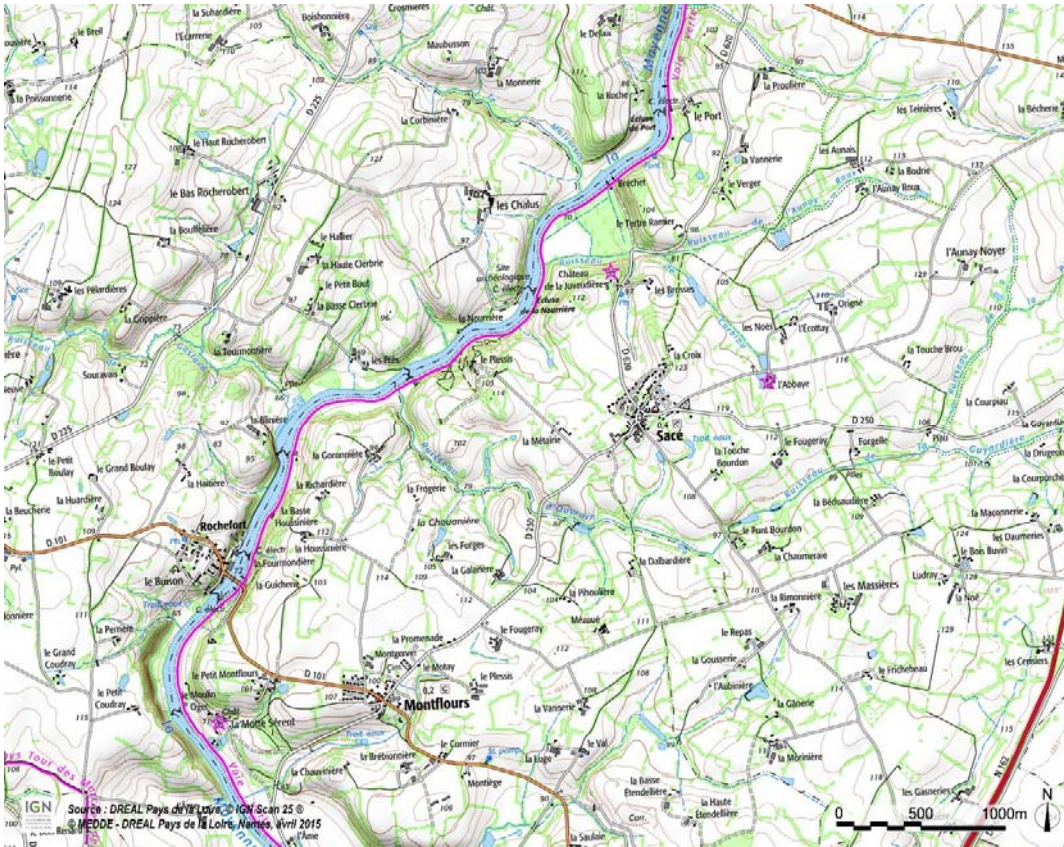


*UP01-40-XXX A Ambrières-les-Vallées, la vallée de la Mayenne accueille notamment un centre équestre (Ambrières-les-Vallées – 2015)*

Dans le secteur de Mayenne, l'appropriation touristique de la rivière se prolonge et la promotion du territoire mise notamment sur la valorisation du rapport entre paysage urbain et eau. Cette mise en avant se matérialise par la présence de l'office de tourisme du Pays de Mayenne sur les berges de la rivière.



## Une diffusion urbaine sous forme pavillonnaire



UP02-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Saccé-(SCAN 25)

Si le secteur de Saccé reste composé d'agglomérations de petite taille, l'analyse des évolutions urbaines permet de relever quelques phénomènes paysagers. La diffusion du tissu pavillonnaire constitue un des éléments de l'évolution des paysages du secteur de Saccé. La carte IGN de 2013 montre que ces extensions occupent aujourd'hui une superficie au moins égale à la superficie du bourg historique, identifiable par sa morphologie resserrée et son implantation à l'alignement de la rue.

Ces dynamiques urbaines ont des conséquences sur le paysage des franges villageoises. D'une part les limites entre le village et la campagne souffrent d'un manque de lisibilité. D'autre part, l'exposition des architectures pavillonnaires au niveau des franges tend à créer un paysage peu qualitatif avec une surexposition des pignons des maisons individuelles.



UP01-40-XXX Les extensions pavillonnaires récentes au nord du bourg de Saccé créent un paysage de frange urbaine peu qualitatif (Saccé - 2015)

## L'inscription paysagère des carrières

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2010 laisse apparaître l'installation d'une carrière sur le site des Etendellières à Montflours. A l'image de cette installation, l'unité paysagère du bocage de la haute Mayenne connaît plusieurs développements de site



d'extraction dont le plus important prend place sur le secteur de Saint-Fraimbault-de-Prière. Par ailleurs, l'aménagement des talus aux abords du site limite l'impact paysager de l'activité.

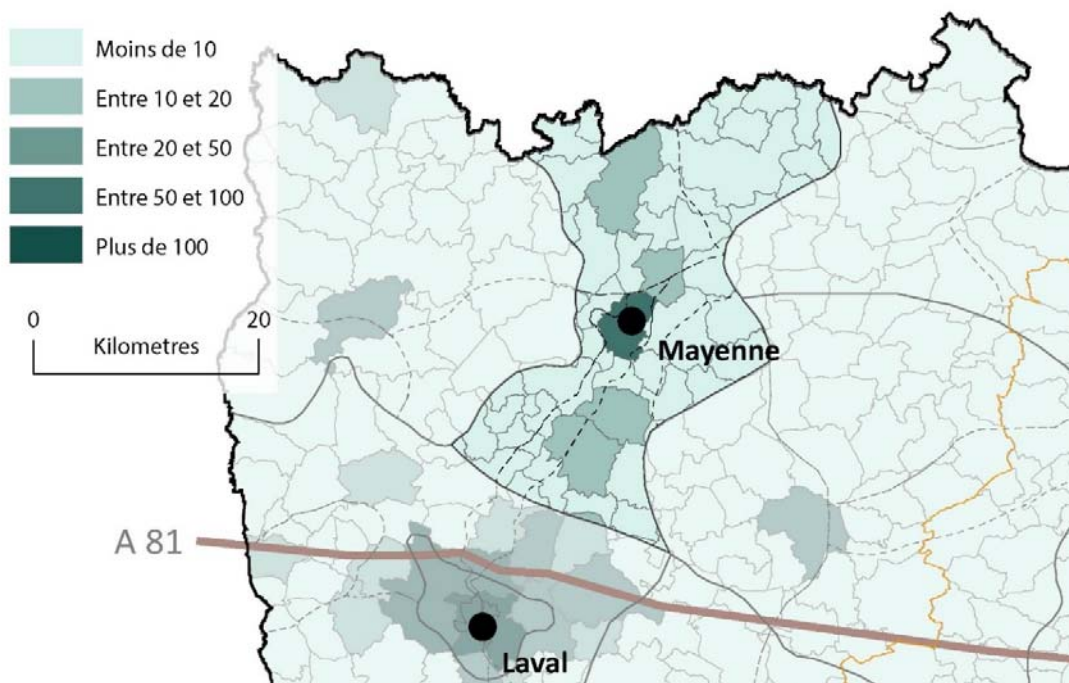


UP01-40-XXX La perception de la carrière de Saint-Fraimbault-de-Prière depuis l'extérieur est assez limitée. Un accompagnement arboré pourrait encore l'atténuer depuis la route. (Saint-Fraimbault-de-Prière – 2015)

## 4.2 Des dynamiques constructives plus soutenues au niveau de Mayenne

Nombre de constructions neuves par an sur la période 2007-2011

(Source: DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)



UP01-40-DYN Le pôle de Mayenne connaît des dynamiques constructives soutenues sur la période 2007-2011 (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)





UP01-40-Carte IGN de la ville de Mayenne (source IGN)

## Mayenne, ville carrefour

*Une implantation primitive en fond de vallée :*

« La voie romaine Jublains-Vieux franchissait un gué au lieu-dit Brives, à 2 kilomètres au nord de l'agglomération actuelle. Au Moyen-Âge, un château est érigé sur un promontoire rocheux plus facilement défendable, de même qu'un prieuré s'installe sur la rive opposée (St-Martin). La ville doit son expansion à l'influence de ses seigneurs: les ducs de Mayenne et plus tard à une industrie florissante en Mayenne : le tissage du lin.

Le paysage moyenâgeux est encore partiellement présent. Le château en est l'exemple le plus significatif. C'est dans son parc que se trouve le théâtre. La basilique Notre-Dame remonte au XI<sup>ème</sup> siècle, elle a été achevée il y a 100 ans seulement. Il reste du prieuré St-Martin une église d'origine romane. Dans la partie haute de la rive droite se tient l'hôtel de ville, datant de 1662. Le centre compte également de nombreux hôtels particuliers et maisons anciennes.

*Une urbanisation sur les deux rives, à flanc de coteaux :*

Dès les débuts de l'existence de l'agglomération, les deux rives sont occupées : l'urbanisation occupe les coteaux autour du château et du prieuré. Après 1949, ce sont les plateaux à l'est et à l'ouest qui seront gagnés par l'urbanisation. Celle-ci ne s'est pas orientée selon l'axe de la vallée, lieu trop étroit. (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)

Depuis les années 50, un développement sur les plateaux a suivi une orientation Est-Ouest, perpendiculaire à la vallée qui devient trop étroite :

Les développements pavillonnaires les plus récents continuent à investir les plateaux en étendant la ville vers l'ouest au nord et au sud de la RN12, ainsi qu'aux abords de la D35 à l'est. Ces évolutions contribuent ainsi à étendre les limites de la ville et à repousser davantage la limite entre la ville et la campagne. Les dynamiques de la polarité se prolongent au niveau des bourgs voisins (Aron, Saint-Baudelle).



Avec l'extension rapide des surfaces urbanisées, la banalisation des constructions, le développement industriel, le relâchement des formes urbaines, l'insertion de ces grandes agglomérations dans le paysage s'avère de plus en plus délicate. Ces diffusions entraînent des enjeux en termes de covisibilités conséquents et la diffusion au sud de la ville de Mayenne notamment est largement visible depuis la rive droite.



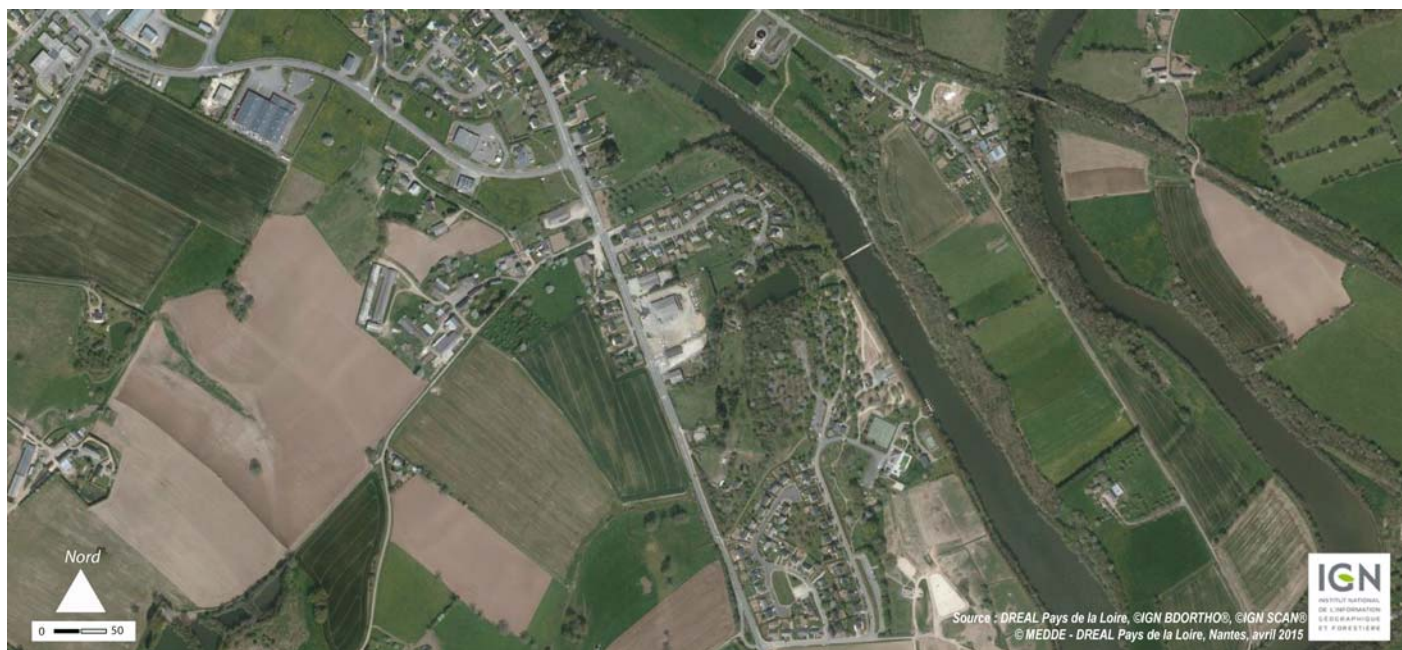
UP01-40-XXX Les développements pavillonnaires récents de Mayenne investissent notamment les plateaux au sud-ouest de la ville (2013)



UP01-40-XXX Les développements urbains de Mayenne sont visibles depuis l'autre rive de la rivière (Saint-Baudelle – 2015)

La diffusion de l'urbanisation en surplomb de la Mayenne peut également être constatée dans d'autres secteurs de l'unité paysagère. Ainsi, au sud d'Ambrières-les-Vallées, les coteaux de la rive droite de la Mayenne sont progressivement investis par un mitage pavillonnaire.





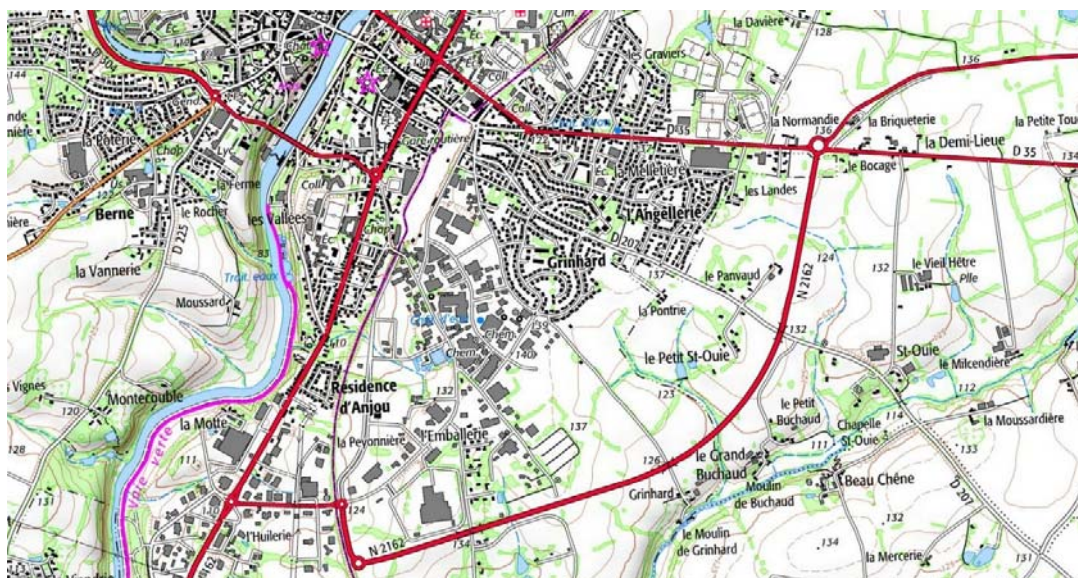
UP01-40-XXX Au sud d'Ambrières-les-Vallées, les coteaux surplombant la Mayenne sont gagnés par l'urbanisation (2013)

### 4.3 Le développement des infrastructures routières et des zones d'activités

Le développement des infrastructures routières est visible autour de Mayenne. Le territoire est concerné par la présence d'un axe structurant est-ouest avec la RN12, entre Alençon et Fougères, qui traverse Mayenne. La RN162 entre Laval et Mayenne fait l'objet d'un renforcement progressif qui se matérialise par la mise en 2 fois 2 voies.

Par ailleurs, la ville de Mayenne accueille un contournement au sud-est qui relie la RD35 et la RN 162.

Début 2016, ce contournement sera prolongé par l'axe de déviation de Moulay – Mayenne sud qui permettra notamment d'éviter le centre-ville de Moulay pour contourner Mayenne.



UP01-40-XXX La ville de Mayenne est désormais contournée au sud-est par un axe qui relie la D35 à la RN162. (2013)





UP01-40-XXX L'axe de contournement de Mayenne est accompagné d'un talus qui limite les rapports de covisibilité et donc la perception des franges de la ville (Mayenne - 2015)

Les grands axes d'entrée de ville sont le support du développement des zones d'activités. Le développement économique de Mayenne s'est effectué principalement aux abords de la RN12 à l'ouest et sur la frange sud-est autour de la RN162 et au niveau de l'Emballerie en créant un paysage de bâtis d'activités aux volumes importants et aux colorimétries disparates. Par ailleurs, la prolifération des activités économiques autour de ces pénétrantes encourage le développement des affichages publicitaires qui contribuent à saturer les paysages d'entrée de ville.



UP01-40-XXX Les abords de la RN162 ont accueilli le développement des principales zones d'activités de Mayenne. (2010)





*UP01-40-XXX Le développement de la zone d'activités au sud de Mayenne est visible depuis la rive droite de la rivière (Mayenne – 2015)*

## 4.4 L'inscription paysagère des nouvelles infrastructures

L'unité paysagère est soumise au développement de plusieurs infrastructures qui constituent des éléments nouveaux dans le paysage.

Le développement de l'éolien notamment a contribué à créer des nouveaux repères dans le paysage. Ainsi, au niveau de Lassay ou encore de la Haie Traversaine, des parcs éoliens se sont installés pendant la dernière décennie. Par ailleurs la présence de cette énergie renouvelable dans le paysage devrait être renforcée avec le projet des 5 éoliennes de Saint-Julien-du-Terroux, dont la mise en service est prévue mi-2016.



*UP01-40-XXX La présence d'éoliennes crée de nouveaux repères visuels dans le paysage (Lassay-les-Châteaux – 2015)*

Le développement des itinéraires de randonnée ne se limite pas à l'aménagement des anciens chemins de halage de la Mayenne. Depuis 1994 en effet, le Conseil général développe une politique d'acquisition des anciennes voies ferrées avec pour objectif de constituer des chemins de randonnées non motorisées : pédestre, deux roues et équestre. Aujourd'hui, 4 linéaires représentant 128 kilomètres sont aménagés dans le département. L'unité paysagère du bocage de la haute Mayenne est ainsi concernée par le développement de ces circuits et notamment le sentier Mayenne - Javron-les-Chapelles (32 km) et Laval – Ambrières-les-Vallées (34 km).



UP01-40-XXX Des anciens tracés ferroviaires ont fait l'objet de requalification pour devenir des itinéraires de randonnées (Saint-Fraimbault-de-Prière – 2015)



## 5. Les enjeux de l'unité paysagère

### Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du bocage de la Haute-Mayenne (2)

#### CONTINUER À FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET LA DÉCOUVERTE DE LA VALLÉE DE LA MAYENNE

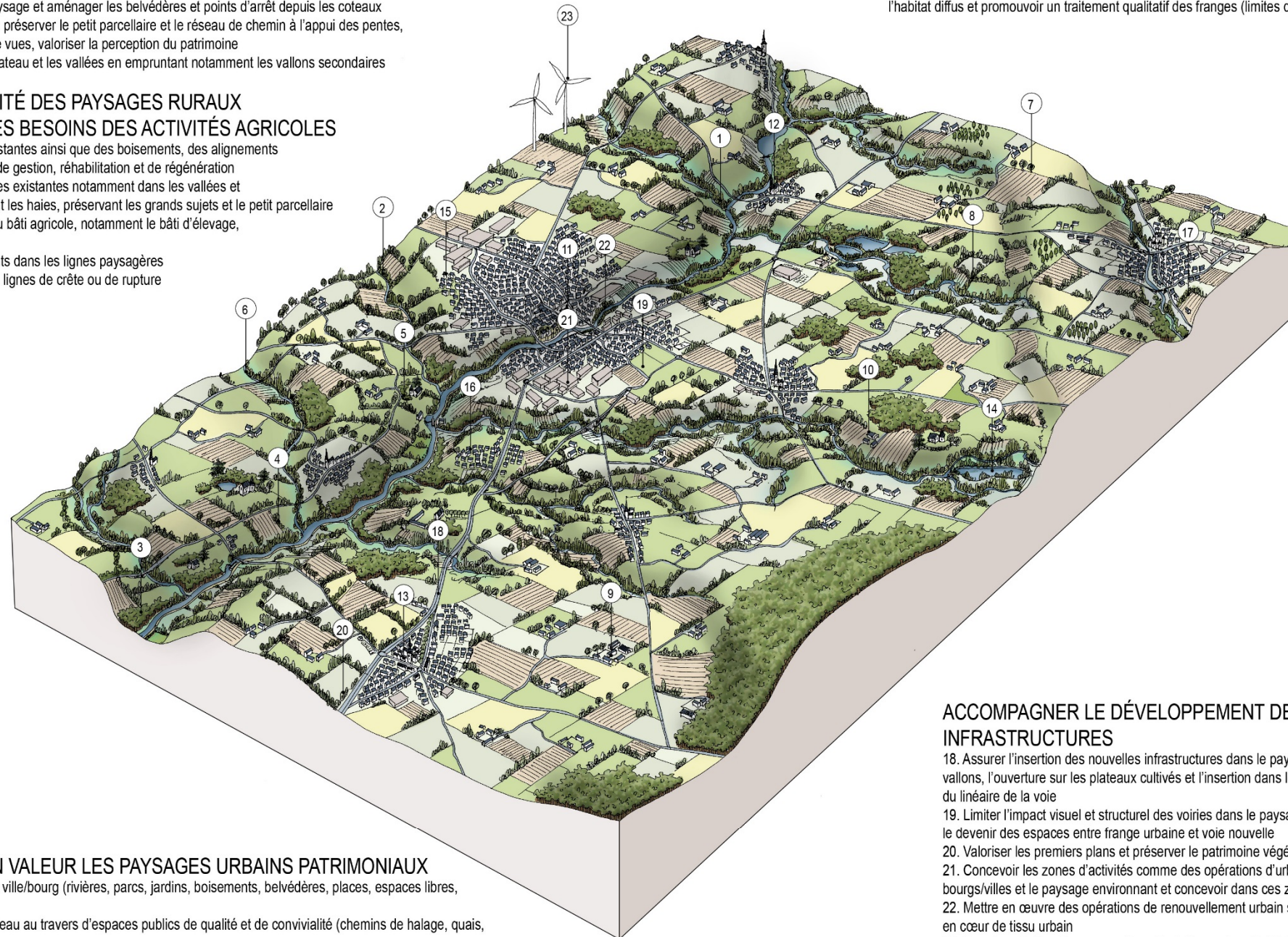
1. Renforcer le rôle d'élément structurant et d'identification paysagère de la Mayenne et des nombreuses vallées de cette unité
2. Améliorer la lisibilité du réseau hydrographique dans les paysages en valorisant la trame végétale spécifique associée, le patrimoine lié à l'eau (écluses, ponts, étangs, biefs...) et les châteaux et parcs qui contribuent à leur mise en scène
3. Limiter la fermeture des fonds de vallée par les boisements et peupleraies et ainsi conserver les perspectives et perméabilités visuelles des vallées
4. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt depuis les coteaux
5. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
6. Faciliter les connexions entre le plateau et les vallées en empruntant notamment les vallons secondaires

#### PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES ACTIVITÉS AGRICOLES

7. Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, réhabilitation et de régénération
8. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire
9. Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole, notamment le bâti d'élevage, qui constitue des repères paysagers
10. Intégrer les volumes des bâtiments dans les lignes paysagères (trame bocagère, courbes de niveau, lignes de crête ou de rupture entre plateau et vallée)

#### MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS NOTAMMENT AU VU DES ENJEUX DE COVISIBILITÉS EXISTANTS SUR LES VALLÉES

15. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages en limitant notamment les extensions urbaines ou la diffusion pavillonnaire sur les crêtes de coteaux
16. Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain, au relief et aux structures urbaines souvent étagées des cœurs historiques
17. Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bois, haies) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus et promouvoir un traitement qualitatif des franges (limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers)



#### PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES URBAINS PATRIMONIAUX

11. Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, parcs, jardins, boisements, belvédères, places, espaces libres, patrimoine, alignements, mails)
12. Valoriser le rapport de la ville/bourg à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (chemins de halage, quais, écluses, petit patrimoine de lavoirs, ...)
13. Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et des espaces publics associés
14. Maîtriser le développement des sites d'hébergement touristiques et des bases de loisirs, notamment aux abords des cours d'eau

#### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DES INFRASTRUCTURES

18. Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, l'ouverture sur les plateaux cultivés et l'insertion dans le relief et la trame bocagère en travaillant au-delà du linéaire de la voie
19. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains en anticipant le devenir des espaces entre frange urbaine et voie nouvelle
20. Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
21. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/villes et le paysage environnant et concevoir dans ces zones des espaces publics de qualité
22. Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain
23. Favoriser l'intégration paysagère et le traitement qualitatif des équipements (retenue d'eau ...) et infrastructures spécifiques (carières, parcs éoliens ...), en évitant la saturation visuelle ou l'artificialisation trop importante des paysages



## Pour en savoir plus sur les enjeux des paysages à l'échelle régionale :

### Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

## 5.1 Continuer à favoriser l'accessibilité et la découverte de la vallée de la Mayenne

La vallée de la Mayenne a tendance à se fermer par le développement de la végétation et perd en lisibilité. D'autre part, le patrimoine lié à l'eau est peu mis en valeur. Les atouts de la vallée et des vallons secondaires sont à renforcer et à mettre en avant pour améliorer la qualité des sites.

- Renforcer le rôle d'élément structurant et d'identification paysagère de la Mayenne et des nombreuses vallées de cette unité.
- Améliorer la lisibilité du réseau hydrographique dans les paysages en valorisant la trame végétale spécifique associée, le patrimoine lié à l'eau (écluses, ponts, étangs, biefs...) et les châteaux et parcs qui contribuent à leur mise en scène
- Limiter la fermeture des fonds de vallée par les boisements et peupleraies et ainsi conserver les perspectives et perméabilités visuelles des vallées
- Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt depuis les coteaux
- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
- Faciliter les connexions entre le plateau et les vallées en empruntant notamment les vallons secondaires



UP01-50-XXX L'aménagement des sentiers et chemins de randonnée aux abords de la vallée contribuent à faciliter son accessibilité (Moulay)



## 5.2 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des besoins des activités agricoles

La trame bocagère est fortement présente dans cette unité et anime un paysage de qualité mais vulnérable. La gestion de ce patrimoine arboré doit se faire en synergie avec le développement de l'agriculture. Le réseau de haies caractéristique du terroir est un atout qui joue sur l'intégration du bâti et les marges entre vallée et urbanisation dans l'espace rural.

- Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, réhabilitation et de régénération
- S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire
- Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole, notamment le bâti d'élevage, qui constitue des repères paysagers
- Intégrer les volumes des bâtiments dans les lignes paysagères (trame bocagère, courbes de niveau, lignes de crête ou de rupture entre plateau et vallée)



*UP01-50-XXX Entre terres de pâtures, réseau bocager et culture arboricole : la diversité des compositions créé un paysage agricole de qualité (Ambrières-les-Vallées)*

## 5.3 Préserver et mettre en valeur les paysages urbains patrimoniaux

L'unité paysagère est parsemée de bourgs et de villes qui fondent l'identité de la Haute Mayenne. La préservation du patrimoine doit être combinée à la valorisation du patrimoine paysager et bâti du territoire, notamment en lien avec le développement de l'activité touristique et de loisirs.

- Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, parc, jardins, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, alignements, mails)
- Valoriser le rapport de la ville/bourg à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (chemins de halage, quais, écluses, petit patrimoine de lavoirs, ...)
- Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et des espaces publics associés
- Maîtriser le développement des sites d'hébergement touristiques et des bases de loisirs, notamment aux abords des cours d'eau.



UP01-50-XXX Un surdimensionnement des affichages publicitaires peut contribuer à perturber la qualité paysagère des perspectives en centre urbain (Mayenne)

## 5.4 Maîtriser les développements urbains notamment au vu des enjeux de covisibilités existants sur les vallées

Le développement urbain ne doit pas empiéter sur la lisibilité des paysages mais doit y participer, notamment dans des terroirs vulnérables et où les éléments de repères sont rares et à conserver. Les franges urbaines manquent d'un traitement qualitatif et les motifs végétaux peuvent accentuer leur caractère identitaire. L'accueil de nouvelles populations doit être anticipé par une gestion économe de l'espace et par une urbanisation mieux intégrée et maîtrisée, dans un intérêt paysager.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages en limitant notamment les extensions urbaines ou la diffusion pavillonnaire sur les crêtes de coteaux
- Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain, au relief et aux structures urbaines souvent étagées des cœurs historiques
- Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bois, haies) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus et promouvoir un traitement qualitatif des franges (limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers)
- Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, l'ouverture sur les plateaux cultivés et le recul permettant la lisibilité des silhouettes des bourgs/ville





UP01-50-XXX La préservation des éléments bocagers permet de filtrer la perception visuelle des extensions urbaines (Mayenne)



UP01-50-XXX Les extensions récentes sont masquées par le réseau bocager. Les éléments patrimoniaux restent visibles. L'ensemble forme un paysage d'entrée de ville relativement harmonieux. (Saccé)

## 5.5 Accompagner le développement des zones d'activités et des infrastructures

Le territoire du bocage de la Haute Mayenne a vu se développer différentes infrastructures, équipements et zones d'activités. Ce développement a parfois été peu intégré dans son environnement et impacte alors le paysage celui des franges urbaines et des axes de déplacements.

- Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, l'ouverture sur les plateaux cultivés et l'insertion dans le relief et la trame bocagère en travaillant au-delà du linéaire de la voie
- Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains en anticipant le devenir des espaces entre frange urbaine et voie nouvelle
- Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
- Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant et concevoir dans ces zones des espaces publics de qualité
- Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain
- Favoriser l'intégration paysagère et le traitement qualitatif des équipements (retenue d'eau,...) et infrastructures spécifiques (carrières, parcs éoliens ...), en évitant la saturation visuelle ou l'artificialisation trop importante des paysages